

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 10 AVRIL 2014

L'an deux mille quatorze, le dix avril à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal, légalement convoqués se sont réunis, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Patrick CINTRAT, Maire.

Etaient présents : Mmes MM. Patrick CINTRAT – Claude PIOCHON - Paule HASLÉ – Yannick BARRIOS - Jeannine MARCHAISSÉAU – Flavien THELISSON – Christine GAUDRON - Philippe CHANDONNAY – Virginie BOIREAU – Lionel ROUZEAU – Isabelle ALEXANDRE – Jean-Marc CHAHINIAN - François LECHRIST – Agnès PRUNET.

Absente excusée : Stéphanie MARCEUL qui a donné pouvoir à Monsieur Flavien THÉLISSON

Madame Isabelle ALEXANDRE a été désignée secrétaire de séance

1 - OBJET : DENOMINATION ET INSCRIPTION DES ELUS DANS LES COMMISSIONS COMMUNALES

Monsieur le Maire présente les différentes commissions communales qui seront sous sa présidence ainsi que sous la responsabilité des Adjoints, lors du mandat à venir.

Les commissions sont réparties entre les quatre Adjoints. Comme suit :

1^{ère} Adjointe - Paule HASLÉ :

Culture/Communication/Relations bénévoles et associations culturelles sont inscrits dans cette commission :

Stéphanie MARCEUL, Isabelle ALEXANDRE et Claude PIOCHON.

Cadre de Vie sont inscrits dans cette commission :

Lionel ROUZEAU, Virginie BOIREAU, Isabelle ALEXANDRE, Agnès PRUNET et François LECHRIST.

Scolaire : Relations Enseignants/Rythmes scolaires sont inscrits dans cette commission :

Jeannine MARCHAISSÉAU, Yannick BARRIOS et Stéphanie MARCEUL.

2^{ème} Adjoint – Claude PIOCHON :

Voirie/Gestion du cimetière sont inscrits dans cette commission :

Philippe CHANDONNAY, Jeannine MARCHAISSÉAU et Paule HASLÉ.

Eau/Assainissement sont inscrits dans cette commission :

Christine GAUDRON, Philippe CHANDONNAY et Jean-Marc CHAHINIAN.

Environnement sont inscrits dans cette commission :

Virginie BOIREAU et Christine GAUDRON.

3^{ème} Adjointe – Jeannine MARCHAISSÉAU :

Scolaires : Gestion de la Cantine/Garderie/Services extérieurs/ Fêtes et Cérémonies sont inscrits dans cette commission :

Stéphanie MARCEUL et Isabelle ALEXANDRE.

Bâtiments communaux/Services extérieurs sont inscrits dans cette commission :

Christine GAUDRON, Philippe CHANDONNAY et Claude PIOCHON.

Enfance jeunesse/Petite enfance sont inscrits dans cette commission :
Yannick BARRIOS, Virginie BOIREAU et Stéphanie MARCEUL.

4^{ème} Adjoint – Flavien THÉLISSON :

Urbanisme/P.L.U/Permis de Construire sont inscrits dans cette commission :
Lionel ROUZEAU, Philippe CHANDONNAY, François LECHRIST et Jean-

Marc CHAHINIAN.

Activités Economiques sont inscrits dans cette commission :

Jean-Marc CHAHINIAN, Agnès PRUNET, François LECHRIST, Lionel ROUZEAU, Christine GAUDRON et Isabelle ALEXANDRE.

Sports, Loisirs/Relations associations sont inscrits dans cette commission :

Lionel ROUZEAU, Jeannine MARCHASSEAU, Paule HASLÉ, Jean-Marc CHAHINIAN et Agnès PRUNET.

La répartition des commissions communales est acceptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Agnès PRUNET demande si les commissions peuvent être ouvertes aux personnes extérieures et demande si un Procès-Verbal peut-être rédigé à la fin des commissions.

Monsieur CINTRAT lui répond que les réunions de commissions sont non officielles, ces réunions invitent aux échanges, en un lieu de débat sans prendre de décision qu'elles peuvent être ponctuellement ouvertes aux habitants de la commune mais que les membres officiels ne peuvent être que des élus.

2 – a) OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE PUBLIQUE DES TILLEULS

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués qui siègeront au Conseil d'Administration de l'École Publique des Tilleuls. Les membres du conseil municipal, par un vote à bulletin secret, ont remis fermé leur bulletin de vote. Le dépouillement du vote pour deux titulaires a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :.....	15
A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu	Paule HASLÉ	a obtenu.....	15
	Jeannine MARCHASSEAU	a obtenu.....	15

Ont été élus **Délégués titulaires du Conseil d'Administration de l'école publique des Tilleuls** :

- Paule HASLÉ,
- Jeannine MARCHASSEAU,

2 – b) OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ECOLE PRIVEE SAINT-EUGENE

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués qui représenteront la Commune à l'école privée Saint-Eugène. Les membres du conseil municipal, par un vote à bulletin secret, ont remis fermé leur bulletin de vote. Le dépouillement du vote pour deux titulaires a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :.....	15
A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu	Christine GAUDRON	a obtenu.....	15
	Jeannine MARCHASSEAU	a obtenu.....	15

Ont été élus **Délégués titulaires à l'école privée Saint-Eugène :**

- Christine GAUDRON,
- Jeannine MARCHASSEAU,

2 – c) OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLEGE RACAN

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués qui siégeront au Conseil d'Administration du Collège Racan de Neuvy-le-Roi. Les membres du conseil municipal, par un vote à bulletin secret, ont remis fermé leur bulletin de vote. Le dépouillement du vote pour un titulaire et un suppléant a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :.....	15
A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Titulaire : Yannick BARRIOS	a obtenu.....	15
Suppléant : Lionel ROUZEAU	a obtenu.....	15

Ont été élus **Délégués du C.A. du Collège :**

- Yannick BARRIOS, Titulaire
- Lionel ROUZEAU, Suppléant

2 – d) OBJET : ELECTION DES DELEGUES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON FAMILIALE RURALE

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués qui siégeront au Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale de Neuvy-le-Roi. Les membres du conseil municipal, par un vote à bulletin secret, ont remis fermé leur bulletin de vote. Le dépouillement du vote pour deux titulaires a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :.....	15
A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8

Ont obtenu	Claude PIOCHON	a obtenu.....	15
	Jeannine MARCHASSEAU	a obtenu.....	15

Ont été élus **Délégués titulaires du Conseil d'Administration de la Maison Familiale Rurale de Neuvy-le-Roi :**

- Claude PIOCHON,
- Jeannine MARCHASSEAU,

3 - OBJET : ELECTION DE DELEGUES AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les élus à procéder à l'élection d'un délégué qui représentera la Commune au Comité National d'Action Sociale (pour le Personnel des Collectivités Territoriales). Les membres du conseil municipal, par un vote à bulletin secret, ont remis fermé leur bulletin de vote. Il a été décidé de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins :	15
A déduire les bulletins litigieux énumérés aux articles L.65 et L.66 du Code électoral.....	0
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés.....	15
Majorité absolue.....	8
Ont obtenu Claude PIOCHON a obtenu.....	15
Jeannine MARCHASSEAU a obtenu.....	15

Ont été élus au CNAS :

Délégué titulaire :

- Claude PIOCHON,

Délégué suppléant :

- Jeannine MARCHASSEAU,

4 - OBJET : DEFINITION DU NOMBRE DE SIEGES ET ELECTION DES ELUS AU CENTRE COMMUNAL D’ACTION SOCIALE

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L. 123-4 à L. 123-9 et R 123-7 à R. 123-15 du Code de l’action sociale et des familles ;

Considérant qu’il convient de fixer le nombre d’élus délégués au conseil d’administration du Centre Communal d’action sociale, que les **articles L. 123-6 et R. 123-7 susvisés** exigent *un minimum de quatre membres élus et un maximum de huit membres élus* ;

Décide que le nombre de membres du Conseil Municipal appelés à siéger au Centre Communal d’Action Sociale est fixé à **cinq** ;

Considérant qu’il y a lieu à présent de procéder à l’élection de **cinq** membres du Conseil Municipal,
 Considérant que la liste des candidats de membres du Conseil d’Administration du Centre Communal d’Action Sociale : Mesdames et Monsieur, Agnès PRUNET, Isabelle ALEXANDRE, Virginie BOIREAU, Stéphanie MARCEUL et Jean-Marc CHAHINIAN.

Aucune autre liste ne présente de candidats.

Il est ensuite procédé conformément à l’**article R. 123-8 susvisé** au vote à scrutin secret ainsi qu’au dépouillement :

Nombre de votants : 15
 Bulletins blancs ou nuls : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 15
 Siège à pourvoir : 5
 Quotient électoral (*suffrages exprimés / sièges à pourvoir*) : $15 / 5 = 3$

	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges à attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste	Total des sièges
Liste 1	15	5			5

Sont ainsi déclarés élus :

Mesdames et Monsieur, Agnès PRUNET, Isabelle ALEXANDRE, Virginie BOIREAU, Stéphanie MARCEUL et Jean-Marc CHAHINIAN pour constituer, avec Monsieur le Maire, président de droit, ou son représentant, en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

5 - OBJET : ATTRIBUTION INDEMNITE DE CONSEIL AU NOUVEAU COMPTABLE.

Suite à l'élection du nouveau conseil municipal, Monsieur le Maire fait part du courrier du Comptable de la Trésorerie de Neuillé-Pont-Pierre, Monsieur Jean-Michel VRIGNON, sollicitant le versement d'une indemnité de conseil, au taux plein, pour la durée de ses fonctions. Compte tenu de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui fixe les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor, chargés des fonctions de receveur des communes et établissements publics, celle-ci est acquise au comptable pour la durée du mandat du conseil municipal, et est calculée selon le tarif figurant à l'article 4 de l'arrêté du 16 décembre 1983.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu l'article 97 de la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le décret n° 82.979 du 19 Novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

ACCORDE, à Monsieur Jean-Michel VRIGNON, Receveur municipal, l'indemnité au taux plein, et dans les conditions fixées à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983, précité.

6 - OBJET : DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Suite à la mise en place du nouveau Conseil Municipal, Monsieur le Maire invite les élus à procéder à la désignation d'un correspondant défense qui représentera la Commune. Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne

Monsieur François LECHRIST, au titre de correspondant défense de la commune.

7 - OBJET : INDEMNITES DE FONCTIONS DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire expose que,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2123-20 et suivants, il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux Adjointes. Il précise qu'il a décidé en accord avec les adjoints, de ne pas solliciter la majoration pour Chef-lieu de canton qui était accordé précédemment.

Le Conseil Municipal,

Vu le tableau des barèmes indemnitaires et le taux maximum pour la tranche de population correspondant à une commune de 1 000 à 3 499 habitants

- 43% de l'indice brut 1 015 pour le maire
- 16,5% de l'indice brut pour les adjoints

Après en avoir délibéré à la majorité des membres présents et représentés, moins trois oppositions de Madame Agnès PRUNET, Messieurs Jean-Marc CHAHINIAN et François LECHRIST, décide de fixer, à compter du, 29 mars 2014 l'indemnité de fonctions du Maire et des quatre adjoints comme suit :

Maire : $3\,801,47 * 38\% = 1\,444,56$ € brut

Adjointes : $3\,801,47 * 16,5\% = 627,24$ € brut

Monsieur Jean-Marc CHAHINIAN rappelle que le taux maximum de l'indemnité du Maire est de 43% et celle des adjoints de 16,5%. Il fait savoir que le Budget Primitif 2014 a été voté avec le taux des indemnités du précédent conseil, soit 24 % pour le Maire et 11,5% pour les Adjointes. Il évoque le fait que cette augmentation rend caduc le vote du Budget.

Monsieur Jean-Marc CHAHINIAN propose un taux d'indemnité pour les Adjoints de 13, 5% et pour le Maire de 27, 6%.

Monsieur Claude PIOCHON défend la proposition de 16, 5% par rapport au rôle de l'Adjoint, les déplacements pour assister aux différentes réunions...

Madame Paule HASLÉ annonce qu'avec l'indemnité allouée au mandat précédent, cela ne couvrirait pas les frais occasionnés. Elle estime que le taux de l'indemnité proposé est légitime. Elle pense que c'est raisonnable et que les Adjoints ne méritent pas cette augmentation.

8 - OBJET : LANCEMENT DE L'OPERATION CADRE DE VIE/JARDINS PARTAGES – PHASE 3

Présentation de la phrase III, distribution des documents rappelant l'historique depuis 2009. Présentation du « Chemin des jardins, vecteur de lien social ».

Informe le conseil que l'opération Phase III a été lancée avec l'ouverture des Jardins Partagés, elle sera suivie de la mise en place du jardin pédagogique dans le Centre de loisirs en partenariat avec Famille Rurale, intervenant Couleur Sauvage, Elise VIDIS pour atelier confiture.

La création avec les compagnons bâtisseurs de la terrasse publique débutera du 15 au 26 juillet 2014. La mise en place des arbres dans des bacs s'effectuera à la rentrée 2014 (les arbres ne sont pas mis en terre), je le rappelle.

9 - OBJET : QUESTIONS DIVERSES

Paule HASLÉ donne les dates de réunions de ces commissions :

- 26 avril 2014, 10hs à la Bibliothèque : Commission Culture ;
- 25 avril 2014, 20hs à la Mairie : Commission Cadre de Vie.

Elle informe que suite à l'attribution d'une subvention FAEDER, pour la Restauration du Presbytère en Centre de Loisirs, une rencontre avec Madame SIMONS des services de la Direction Départementale des Territoires aura lieu à la Mairie le 22 avril 2014 à 9hs.

Elle évoque un document de l'académie, qui informe qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à Neuvy-le-Roi.

Elle fait également part de la prochaine parution de la feuille info et demande aux Adjoints s'ils ont un article à faire paraître, de le fournir au plus tard le 18 avril 2014. Elle fait part des difficultés des bénévoles de la Bibliothèque pour réaliser des copies sur une imprimante longue à l'impression. Elle évoque la possibilité de passer un contrat de location pour un photocopieur afin d'améliorer le service auprès des adhérents de la Bibliothèque.

Flavien THÉLISSON demande s'il est possible d'avoir les coordonnées des élus, afin de pouvoir organiser les différentes commissions.

Lionel ROUZEAU fait part des rencontres de formation pour les nouveaux élus et dit qu'il est trop tard pour s'inscrire. Monsieur CINTRAT l'informe qu'il y a encore des dates possibles.

Agnès PRUNET évoque le problème du conteneur sur la RD33 – route d'Epeigné-sur-Dême, au lieu-dit « La Boucherie ». Elle demande s'il est possible d'installer un panneau « Ordures Ménagères – Uniquement ».

Messieurs CHANDONNAY et PIOCHON informe qu'ils vont reprendre contact avec le S.M.I.O.M et que ce conteneur sera installé sur une voie avec moins de passage.

François LECHRIST demande s'il y a toujours une relation seniors. Monsieur CINTRAT répond que « oui » et que Madame MARCHAISSEAU a participé à leur AG ce jour afin de représenter la commune.

Claude PIOCHON à assister à la réunion de chantier du lotissement « *Beauregard* ». Il informe que les travaux sont en bonne voie. Les travaux seront terminés fin juin de cette année. Il est donc possible que les terrains à bâtir soient mis en vente dans la foulée. Le branchement au réseau électrique se fera sur le poste de transformation qui est installé dans le haut du Parc Beauregard – rue Neuve.

Monsieur CINTRAT informe qu'au sein de la Communauté de Communes, il y a vingt délégués au S.M.I.O.M. il propose sa candidature pour être représentant de la commune ainsi que celle de Madame Virginie BOIREAU. Il faut une ou deux personnes de chaque commune. Il y a eu des changements importants au cours du mandat. Les contrats sont bien verrouillés. L'idée du territoire de Racan est d'adhérer à Touraine Propre (structure communes de l'agglomération, Communauté de Gâtine Choissille et la Communauté de Communes de Racan), échéance en fin d'année.

Tours Plus à un coût de 20% inférieur à la Communauté de Communes de Racan. Avec une baisse du coût, il peut être envisagé une amélioration du service (*emballage*) ou alors répercuté cette baisse sur les factures.

En ce qui concerne les travaux de l'Eglise Saint-Vincent, Monsieur CINTRAT demande des volontaires pour assister Philippe CHANDONNAY, lors des réunions de chantier. Paule HASLÉ, Lionel ROUZEAU et Flavien THÉLISSON se portent volontaires pour assister aux prochaines réunions.

Monsieur CINTRAT annonce que la prochaine réunion aura lieu le 18 avril 2014 à 8h00, sur site. Monsieur FORTIN qui était adjoint au précédent mandat sera présent pour assurer le relais auprès des nouveaux représentants de la commune.